

# DOSSIER DE PRESSE

## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE

17 août 2020

1

## SOMMAIRE

<b>I. Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>II. Présentation de l'indicateur du Coût de la Rentrée</b>	<b>4</b>
<b>III. Analyse synthétique</b>	<b>5</b>
<b>IV. Frais spécifiques de rentrée universitaire</b>	<b>6</b>
<b>V. Frais de la vie courante</b>	<b>9</b>
<b>VI. Variation des revenus</b>	<b>14</b>
<b>1. La crise sanitaire</b>	<b>14</b>
<b>2. Taux des bourses</b>	<b>14</b>
<b>3. Augmentation de la rémunération du 2nd cycle</b>	<b>15</b>
<b>VII. Résumé des revendications de l'ANESF</b>	<b>16</b>
<b>VIII. Contacts</b>	<b>16</b>

## I. Avant-propos

Depuis 2016, l'ANESF (Association Nationale des Étudiant·e·s sages-femmes) réalise son Coût De la Rentrée, nous nous retrouvons aujourd'hui pour la 5ème année consécutive. L'indicateur du Coût De la Rentrée (iCDR) est un indicateur proposé par la FAGE (Fédérations des Associations Générales Étudiantes) qui permet de calculer le coût moyen d'une rentrée universitaire d'un·e étudiant·e

L'iCDR reprend les frais de la vie courante mais également les frais spécifiques à la rentrée, il permet donc d'analyser l'évolution de ces frais, **en augmentation sur les précédentes éditions**. Ces deux parties permettent d'obtenir une réelle vision de l'évolution de ces dépenses. Nous calculons cela grâce à l'indicateur réalisé par la FAGE que nous adaptons en fonction de la répartition de nos établissements en France, mais aussi grâce à la participation de nos administrateur·rice·s.

Cette année la rentrée pour un·e étudiant·e sage-femme en licence coûtera 2401,22€, **soit 2,68% de plus que l'année dernière**.

Malheureusement, nous pouvons remarquer une augmentation de ces frais dans la quasi majorité des catégories, mais aussi une nette **disparité entre les régions et l'Île-De-France**. Ces observations nous permettent de porter nos positions avec plus de poids dès le début de l'année scolaire. Nos positions restent les mêmes que l'année dernière (*la lutte contre les frais illégaux, les frais de transports trop élevés, les indemnités non-adaptées au coût réel, les frais d'inscriptions non respectés...*)

En plus des difficultés habituelles de nos étudiant·e·s, cette année nous pouvons ajouter la crise sanitaire qui à été vécue aussi comme une crise économique pour une grande partie. Plusieurs mesures ministérielles ont été prises et ont eu un impact positif sur le coût de la rentrée, mais cela n'a pu compenser les difficultés financières de cette jeune population. Le virus étant toujours présent nous avons aussi une nouvelle dépense : celle des masques. Vous constaterez dans le dossier une variation positive des frais de vie courante élevée due aux masques. Vous pourrez retrouver un focus sur l'incidence de la crise à la fin de ce dossier de presse ainsi que les revendications que l'ANESF souhaite porter tout au long de l'année à venir.

En vous souhaitant une bonne lecture,

**Bérénice Brazs**

**Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales et de la Défense Des Droits à l'ANESF**

## II. Présentation de l'indicateur du Coût de la Rentrée

L'iCDR est un indicateur qui permet de calculer le coût de la rentrée pour un·e étudiant·e en première année de licence, de 20 ans, non boursier·ère, n'habitant plus au domicile familial et sans double inscription.

L'ANESF se sert donc de l'indicateur fourni par la FAGE et l'adapte à son territoire. En effet, nous n'avons pas de structure de formation dans toutes les villes françaises, nous faisons donc une pondération : 4 établissements parisiens et 28 situés dans d'autres régions, nous ne prenons pas en compte les DROM-COM.

Nous avons aussi sondé nos administrateur·rice·s, afin d'avoir une réelle vision sur les frais demandés et pouvoir faire une moyenne générale de ces derniers. Nous avons eu 29 réponses sur 32. Les chiffres spécifiques à la rentrée en filière maïeutique sont donc basés sur ces 29 établissements<sup>1</sup>.

L'indicateur se base sur des dépenses réparties en deux catégories, comprenant chacune différents postes de dépenses :

- > **Les frais de vie courante** sont des frais fixes au cours des mois de l'année, comprenant : loyers, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien.
- > **Les frais spécifiques de rentrée universitaire** comprennent les frais d'inscription, les frais de Contribution à la Vie Étudiante et de Campus (CVE-C), les frais d'agence, la souscription à une assurance logement et à une complémentaire santé, le matériel pédagogique ainsi que le matériel de stage.

<sup>1</sup>parfois leur réponse n'étant pas exploitable, il se peut que les calculs soient basés sur un nombre d'établissement inférieur à 29, qui vous sera précisé en fonction des situations

### III. Analyse synthétique

Coût global de la rentrée pour un·e étudiant·e sage-femme entrant en licence, non boursier·ère, avec la pondération.

**Tableau 1** : évolution globale du coût de la rentrée pour un étudiant·e en 1er cycle, avec pondération de 4 écoles en Île-De-France et 28 en régions.

	2019	2020
<b>Frais spécifique rentrée</b>	1260,04€	1265,19€
<b>Frais spécifique vie</b>	1078,62€	1136,03€
<b>Total après pondération étudiant·e SF</b>	<b>2338,66€</b>	<b>2401,22€</b>
<b>Variation</b>		<b>+2,68%</b>

## IV. Frais spécifiques de rentrée universitaire

**Tableau 2** : évolution des frais spécifiques pour un·e étudiant·e entrant en 2ème année de Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutique (DFGSMa2), avec pondération de 4 établissements en Île-De-France et 28 régions.

	<b>DFGSMa2 2019</b>	<b>DFGSMa2 2020</b>
<b>Frais d'inscription</b>	170€	170€
<b>CVEC</b>	91€	92€
<b>Complémentaire santé</b>	307,20€	307,20€
<b>Frais d'agence</b>	250,13€	250,13€
<b>Assurance logement</b>	65,11€	65,52 €
<b>Matériel pédagogique</b>	250,82 €±4.84 %	256,15€ ± 2,125%
<b>Matériel de stage</b>	125,78€	124,19€
<b>Total</b>	1260,04€	1265,19€
<b>Variation</b>		<b>+0,41%</b>

## Frais d'inscriptions :

L'année dernière, il a été décidé que les frais augmenteraient de 1,2% chaque année. Le 12 mai 2020 un courrier a donc été adressé aux établissements de formation pour informer que les frais seront de 172€ et 246€ pour la rentrée 2020-2021. Or, le 19 mai suite aux revendications de la FAGE, Frédérique Vidal a annulé cette augmentation. Les frais sont donc de 170€ et 243€ comme l'année dernière, cependant encore certains établissements de formations ont fixé leur frais à 172€ et 246€.

**REVDICATION : L'ANESF souhaite le respect de la directive gouvernementale concernant un gel de ces frais.**

Certains établissements de formations demandent des frais de 34€ supplémentaires pour la faculté. Ils sont illégaux car tout frais doit être compris dans les 170€.

**REVDICATION : L'ANESF se positionne contre les frais complémentaires.**

## Complémentaire santé :

Le prix de la complémentaire est basé sur le tarif de la LMDE qui est une complémentaire nationale pouvant être souscrite par tous·tes

Pour ces frais, nous ne remarquons pas d'augmentation mais un montant encore trop élevé, les complémentaires santé sont indispensables à la bonne prise en charge de la santé des étudiant·e·s . Le problème qu'on retrouve ici est un renoncement trop fréquent aux soins pour beaucoup d'entre eux·elles..

## Frais d'agence :

Ils sont particuliers aux étudiant·e·s entrant en licence, or nos étudiant·e·s sages-femmes sont déjà étudiant·e·s depuis 1 an. Ils.Elles ont donc, dans la plupart des cas, déjà un logement, sauf pour certain·e·s étudiant·e·s qui se retrouvent en DFGSMa2 dans une ville différente que celle de leur PACES.

## Matériel pédagogique :

Celui-ci correspond au matériel nécessaire à tout·e étudiant·e : matériel d'écriture, cahier, fournitures diverses, sac...

Nous ne comptons pas d'ordinateur dans cette catégorie, celui-ci sera compté comme consommables dans les frais de vie courante.

## Matériel de stage :

Ici nous avons le petit matériel, estimé à 75€, essentiel sur les terrains de stage : pinces Kocher, ciseaux, chaussures, garrot, carnet, mètre ruban...

Certains de ces objets sont parfois offerts par les associations locales ou établissements de formation lors de la rentrée grâce aux partenaires, mais cela est loin de couvrir l'intégralité des dépenses.

Nous y ajoutons le prix des tenues de stage :

- > Prix d'une tenue : 11,52€
- > Nombre de tenues réclamé par les institutions : 4,27 tenues

Le matériel de stage revient donc à **124,19€**

Le prix d'une tenue est le prix moyen calculé sur la base de 26 villes ayant répondu correctement au sondage proposé.

Le nombre de tenues est le nombre moyen calculé sur la base de 27 villes ayant répondu correctement au sondage proposé.

Seulement **6 CHU sur les 29 recensés prennent en charge ces frais** (à condition que le stage soit dans le CHU de référence à l'établissement). Pour tout le reste, ce sont aux étudiant·e·s de payer l'entretien dans le CHU ou de le faire à leur domicile.

**REVENDEICATION : L'ANESF se positionne contre les frais complémentaires, qui sont illégaux, ainsi que pour une prise en charge intégrale des tenues de stage et de leur entretien.**

## V. Frais de la vie courante

**Tableau 3 :** évolution des frais de la vie courante pour un·e étudiant·e en région ou en Île-De-France

	Régions		IDF	
	2019	2020	2019	2020
<b>Loyer et charges</b>	450,74€	465,9€	646,62€	659,84€
<b>Repas au RU</b>	66€	66€	66€	66€
<b>Consommables</b>	308,67€	314,99€	340,42€	347,34€
<b>Téléphone + internet</b>	50,33€	51,32€	50,33€	51,32€
<b>Loisirs</b>	73€	74,80€ ±2,42%	78,66€	80,60€ ±2,42%
<b>Transports</b>	100,17€	101,83€	104,52€	105,22€
<b>Masques</b>	-	31,75€	-	31,75€
<b>Total</b>	1048,91€	1106,59€	1286,55€	1342,07€
<b>Variation</b>		<b>+ 5,50%</b>		<b>+4,31%</b>

### Loyers et charges :

**Critères :** la moyenne est réalisée pour chaque ville d'un studio de 20 à 30 m2 et pour un T2 de moins de 30 m2 représentant les formes de logements les plus utilisées.

Nous avons fait les moyennes des 28 villes en France (2 fois Lille, 4 fois Paris)

**Pondération 2020 : 490,14€**

**REVDICATION** : L'ANESF souhaite un accès facilité aux logements du CROUS aux étudiant·e·s sages-femmes et une chambre sur les lieux de stage lorsque ceux-ci sont délocalisés.

## Repas au RU :

Nous comptons 20 repas RU au prix de 3,30€. Cette année, il n'y a pas d'augmentation du ticket RU. S'ajoute à cela le passage du ticket RU à 1€ pour les boursier.e.s (du CROUS et de la Région). C'est une grande victoire, même si nous déplorons le fait que tous.les étudiant.e.s ne soient pas concerné.e.s.

**REVDICATION** : L'ANESF se positionne pour la diminution du prix du ticket RU pour les non-boursier·ères

## Consommables :

Ils regroupent l'alimentation et les équipements divers :

> Alimentation :

- **Critère** : un budget alimentation en dehors des 20 repas au RU.
- **Données** : un panier de courses pour 30 petits déjeuners et 40 repas.

> Équipement divers :

- **Critères** : budget informatique, vêtement, hygiène et entretien.

**Pondération 2020 : 319,03€**

## Alimentation :

**Tableau 4** : évolution du prix de l'alimentation pour un·e étudiant·e en Île-De-France ou en région.

	Régions	IDF

Année	2019	2020	2019	2020
Courses	169,59€	172,22€	191,47€	194,43€

### Pondération 2020 : 175€

De plus en plus d'épiceries solidaires de type Agoraé, proposées par des associations étudiantes, voient le jour et permettent d'améliorer l'accès à des produits de qualité, certifiés à des prix inférieurs aux étudiant·e·s pouvant en bénéficier.

### Loisirs :

Dans le sondage de nos adhérent.e.s, nous avons pu recenser 8 établissements de formation où les frais de sport était gratuits ou avantageux

- > **Sport** : 5 établissements avec des accès gratuits au sport de la fac, 3 avec un accès à prix réduit

### Pondération 2020 : 75,52€

**REVENDEICATION** : Nous souhaitons étendre notre intégration universitaire à la totalité des structures de formation et avoir accès pour tou.te.s au sport ainsi qu'à la culture.

### Transports :

**Critères de calcul** : ces frais ont été calculés selon le barème d'indemnités kilométriques 2020 des frais relatifs aux transports en véhicule personnel, en prenant en compte 5 allers-retours de 28 kms par mois, ainsi qu'un abonnement aux transports en commun au tarif étudiant.

### Pondération 2020 : 102,25€

Très souvent, les ESF font plus que cinq allers retours de 28km par mois car il.elles ont régulièrement des stages en extérieurs, or les indemnités de transport ne prennent pas en compte les km effectués et ne sont accessibles qu'au étudiant·e·s sages-femmes du second cycle ayant le statut d'étudiant·e hospitalier.ère...

### **REVENDICATIONS :**

- > **Prise en compte des kilomètres effectués et prise en charge adaptée**
- > **Avoir accès à des logements sur les lieux de stage lorsqu'ils sont loin du lieu d'habitation de l'étudiant·e**
- > **Statut d'étudiant·e hospitalier·ère étendu au 1er cycle**

### **Masques :**

À la rentrée 2020 les étudiant·e·s devront s'équiper de masques pour se rendre en cours mais aussi pour la vie de tous les jours. Le montant de 31,75€ a été calculé en suivant les réglementations de l'Afnor (Association Française de Normalisation) et en confrontant de nombreux comparatifs de prix tout en laissant la possibilité aux étudiant·e·s entre "les masques chirurgicaux" et "les masques grands publics".

**REVENDICATION :** nous souhaitons la gratuité des masques pour les étudiant·e·s

## Tableau avec pondération

**Tableau 5 :** évolution des frais de la vie courante pour un·e étudiant·e avec pondération de 4 établissements en Île-De-France et 28 en région.

	2019	2020
<b>Loyers et charges</b>	475,23€	490,14€
<b>Repas au RU</b>	66€	66€
<b>Consommables</b>	312,64€	319,03€
<b>Téléphone + internet</b>	50,33€	51,32€
<b>Loisirs</b>	73,71€	75,52€
<b>Transports</b>	100,71€	102,25€
<b>Masques</b>	-	31,75€
<b>Total</b>	1078,62€	1136,03€
<b>Variation</b>		<b>+5,32%</b>

Sans les masques nous avons une variation de 2,38%. Cette augmentation de variation allant à 5,32% est principalement due à la nouveauté de cette dépense, passant de 0€ à 31,75€. Cette dépense supplémentaire est calculée pour le mois de septembre mais risque de durer bien plus longtemps. Les étudiant·e·s ne peuvent se permettre d'acheter plus de 30€ de masques durant toute l'année. Il est donc important de trouver rapidement des solutions pour les rendre plus accessibles.

## VI. Variation des revenus

### La crise sanitaire

Elle a eu un impact sur la vie étudiante, parfois positif avec par exemple le report à l'année prochaine de l'augmentation de 1,2% des frais d'inscription.

Malgré tout, cela a surtout eu un impact négatif ayant pour cause la crise économique associée, augmentant le prix de la vie courante et empêchant un grand nombre d'employeur·se·s d'embaucher pour l'été.

Beaucoup d'étudiant·e·s se sont vu perdre leur emploi estivale lors de la crise. Cela a tout d'abord engendré des difficultés financières pour la fin de l'année scolaire. Heureusement, les Agoraé ont continué de fonctionner, même si cela ne pouvait pas toujours compenser les loyers, assurances, et autres consommables... De plus, malgré l'augmentation du nombre d'Agoraé sur tout le territoire, certaines régions en sont encore dépourvues.

Six de nos établissements de formation nous ayant répondu nous décrivent un report des stages sur la période d'été. Cette situation empêche nos étudiant·e·s qui pouvaient avoir l'habitude de travailler d'avoir les ressources nécessaires pour anticiper leur année scolaire.

Néanmoins, ceci est aussi une problématique connue hors crise sanitaire car certains établissements de formation ont pour habitude de fixer des stages obligatoires durant la période estivale.

### Taux des bourses

Cette année encore, le taux des bourses a augmenté de 1,2% pour tous les échelons, les grilles des Bourses de Formation Sanitaire et Sociale (BFSS) étant alignées avec celles des bourses sur critères sociaux, nos étudiant.e.s vont pouvoir profiter de cette augmentation. Allant de +12€ pour l'échelon 0, à +67€ pour l'échelon 7.

Cependant, il y aurait une meilleure gestion et accès des bourses si celles-ci étaient gérées par le CROUS.

**REVENDEICATION** : Nous souhaitons la gestion des bourses de notre formation par le CROUS.

## Augmentation de la rémunération du 2nd cycle

Suite au Ségur de la santé, les indemnités des étudiant·e·s ayant le statut d'étudiant hospitalier se verront augmentées à 260€ brut pour les DFASMa1 et à 320€ pour les DFASMa2.

Cela reste toujours insuffisant car inférieur aux 3,90€/heure, qui est le montant minimal légal pour un·e étudiant·e de l'enseignement supérieur.

## VII. Résumé des revendications de l'ANESF

L'ANESF porte donc plusieurs revendications face à ces constats :

- > Statut d'étudiant·e hospitalier·ère dès le 1er cycle
- > Adaptation des indemnités de transport aux kilomètres effectués et donc un alignement avec les frais réels
- > Accès à un logement/une chambre pour les étudiant·e·s faisant leur stage loin de leur domicile
- > Respect du gel des frais d'inscriptions pour l'année 2020-2021
- > Suppressions des frais complémentaires (pour l'inscription comme pour le matériel de stage)
- > Entretien des blouses à la charge des CHU prenant en stage les étudiant·e·s avec respect des délais d'entretien
- > Accès au logement du CROUS pour tous·tes
- > Transfert des BFSS au CROUS
- > Baisse du prix du ticket RU pour les étudiant·e·s non boursier·ère·s aussi
- > Intégration universitaire pour un meilleur accès aux services de l'université (sport, culture, santé...)
- > Masques gratuits pour les étudiant·e·s.

## VIII. Contacts

**Fanny TOUSSAINT** - Présidente - [presidence@anesf.com](mailto:presidence@anesf.com) - 06.74.62.52.31

**Bérénice BRAZS** - Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales et de la Défense Des Droits - [affairesociales@anesf.com](mailto:affairesociales@anesf.com) - 06.46.70.63.40